

Toutes les Informations utiles pour l'année scolaire 2022-2023

Ce document est à conserver toute l'année!

La rentrée scolaire aura lieu pour toutes les classes le

MARDI 16 août 2022

Les élèves de **3P à 8P** commenceront les cours à **8H**;

Pour les enfants de **1P et 2P** selon l'horaire donné par les maîtresses.

Lieu des cours et enseignant-e-s titulaire-s :

1P/2P	Ecole de Courtemâche et Buix (Sophie Varrin et Dorothee Nouveau)
3P	Ecole de Buix (Amélie Meusy)
4P	Ecole de Buix (Mathilde Weber)
5P	Ecole de Montignez (Alexia Chavanne)
6P	Ecole de Courchavon (Lorraine Charmillot)
7P	Ecole de Courtemâche (Hildegarde Lièvre)
8P	Ecole de Courtemâche (Sara Ajaraam)

Vacances scolaires et autres congés :

Automne	du lu 10 au ve 21 octobre 2022
Noël	du lu 26 décembre 2022 au ve 6 janvier 2023
Hiver	du lu 20 au ve 24 février 2023
Pâques	du ve 7 avril au ve 24 avril 2023
Ascension	je 18 et ve 19 mai 2023
Pentecôte	lu 29 mai 2023
Fête-Dieu	je 8 et ve 9 juin 2023
Été	du lu 3 juillet au ve 18 août 2023
Rentrée	lu 21 août 2023

Les 1er novembre, lundi de St-Martin, mardi après-midi de Carnaval, 1er mai et 23 juin sont aussi fériés.

Responsabilité des enseignants

Les enseignants sont responsables de votre enfant durant le temps scolaire uniquement, selon l'horaire reçu. Les enfants qui viennent tôt à l'école ou qui s'attardent après la fin des cours sont sous la responsabilité des parents.

Absences

En cas de maladie ou de rendez-vous chez le médecin, dentiste... les parents avertissent l'enseignant-e avant le début des cours (voir n° tel des écoles) ainsi que le bus si besoin.

En cas d'absences répétitives selon un horaire fixe (logopédie, ergothérapie...), un seul mot d'excuse en début d'année suffit.

Pour les élèves de 3P à 8P, les excuses sont à inscrire à la fin du carnet de devoirs (pages prévues à cet effet).

Pour les élèves de 1P-2P, un mot écrit doit être transmis à l'enseignante.

Lorsque l'absence dépasse 10 jours, un certificat médical est nécessaire.

les enfants **malades** guérissent mieux à la **maison**...



Demande de congé spécial

Un congé spécial peut être octroyé à un élève pour des motifs justifiés.

Les parents doivent utiliser le formulaire intitulé « demande de congé spécial » qu'ils peuvent se procurer auprès de la direction : ep.basseallaine@edu.jura.ch

Le formulaire ainsi qu'une lettre de motivation écrite et d'éventuelles attestations sont à envoyer à la commission d'école avec copie à la direction.

La durée maximale des congés accordés à un élève ne pourra pas être supérieure à 8 jours par cycle (1^{er} cycle -> 1P à 4P / 2^{ème} cycle -> 5P à 8P).

La commission d'école est compétente pour octroyer des congés jusqu'à cinq jours. Pour des congés excédant cette durée, la compétence est dévolue au Service de l'enseignement.

Autorisations de congé sans justification (selon art. 93 de l'OS)

« Art. 93¹ : Chaque élève peut bénéficier, sans justification, de deux demi-journées de congé au maximum par année scolaire. Les parents et l'élève pourvoient eux-mêmes au rattrapage des leçons manquées. Le Département arrête les directives nécessaires ».

Les coupons sont à demander à l'enseignant-e, à remplir et à transmettre à la Direction par le biais de l'enseignant-e minimum 10 jours avant.

Photographie et vidéo

Pour garantir la protection de la personnalité, les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des activités scolaires sont priés de le signaler à l'enseignant-e en début d'année scolaire.

Diverses informations sur le site du Service de l'Enseignement

Vous trouverez ici des liens intéressants concernant la scolarité de votre enfant : Infos Parents (lien internet)

Transports scolaires

Les enfants se déplacent jusqu'à leur classe en transport scolaire. L'horaire suivra. Cependant, il est conseillé d'être dans la cour de l'école 5 minutes avant le départ du bus.

Rappel : durant les 2-3 premières semaines de la rentrée, il peut y avoir des changements d'horaire.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Sécurité

Cours des écoles : Rappel : les cours des écoles sont utilisées par des enfants.

Les véhicules, s'ils sont vraiment obligés d'y entrer, doivent se déplacer au pas.

De plus, les cours des écoles sont sans surveillance avant et après les heures de classe.

Il est donc judicieux de ne pas envoyer les enfants trop tôt à l'école et exiger leur retour à la maison dès la fin des cours. Cela évite bien des soucis.

Pour les élèves de 1P-2P, l'accueil commence :

- | | |
|----------------|--------------------------|
| le matin : | - à 7h50 à Courtemaiche |
| | - à 7h50 à Buix |
| l'après-midi : | - à 13h20 à Courtemaiche |
| | - à 13h30 à Buix |

Assurances

En cas d'accident survenu lors d'activités scolaires, l'assurance complémentaire de chaque commune (Basse-Allaine+Courchavon) intervient après l'assurance privée des parents. L'accident doit être annoncé à la direction qui fournira un formulaire de déclaration d'accident.

Cette assurance ne couvre toutefois pas les transports d'élèves effectués par les parents. Il est donc recommandé de contracter une « **assurance occupant** » dans le contrat d'assurance voiture.

Dommages à autrui : les frais liés à des blessures causées par un élève à un autre élève sont couverts par les assurances des parents.

Dégâts matériels : les dégâts causés par un élève au bâtiment de l'école ou sur du matériel scolaire sont couverts par l'assurance RC des parents.

Rappel : En cas de **traitement dentaire**, une contribution communale peut être demandée sous certaines conditions. Voir sous santé scolaire.

Crèche / Thérapies et autres suivis

En cas de changement d'horaire (course d'école, piscine, patinoire, pique-nique, spectacle, etc...), il revient **aux parents** d'avertir ces différentes instances.

Appareils numériques

Durant les heures de classe, de récréation, et dès l'arrivée dans l'enceinte de l'école, les appareils numériques et les téléphones sont éteints et rangés dans les sacs d'école. En cas de non respect de ces prescriptions, l'appareil sera confisqué et pourra être récupéré par les parents auprès de la direction.

L'utilisation de ces appareils est également interdite dans les bus scolaires ainsi que dans le car postal.

Objets, vêtements et chaussures trouvés

Les affaires trouvées sont posées dans l'entrée de chaque école. À la fin de l'année, si des vêtements ou chaussures n'ont pas été récupérés, ils seront donnés à Emmaüs.

Visites en classe

Chaque année, diverses personnes interviennent dans les classes : les policiers pour l'éducation routière, une nutritionniste, la conseillère pédagogique, la médiatrice, l'infirmière scolaire, la maîtresse d'éducation sexuelle, des stagiaires et leurs référents, des remplaçants, le photographe, la commission d'école...

Changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'adresse mail

Il est très important de nous communiquer (à l'enseignante **et** à la direction) tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de mail.

Nous enverrons désormais le plus souvent possible par mail les diverses informations ou documents usuels, donc il est indispensable que nous ayons les bonnes indications.

Santé scolaire

Pour le bien-être et le bon développement de votre enfant, il est important de respecter son besoin de bouger, ses heures de sommeil et de veiller à son équilibre alimentaire.

L'infirmière scolaire est à disposition des élèves, des enseignants et des parents. Elle entreprend des actions de dépistage, de prévention, de conseil, d'information et d'éducation à la santé.

L'infirmière responsable de notre cercle est Mme Séverine Studer Fridez. Votre enfant a la possibilité de la rencontrer lors des permanences, environ toutes les six semaines. Si vous le désirez, vous pouvez la joindre à severine.fridezstuder@jura.ch

Le médecin scolaire est le Dr Pierre-Olivier Cattin.

Clinique dentaire : Une fois par année a lieu un examen de dépistage auquel est soumis chaque élève. Le carnet dentaire est un document officiel qui, après la visite dentaire, doit être signé par les parents et rendu au plus vite aux enseignants.

Les parents peuvent bénéficier d'une aide financière. Ils doivent adresser une demande à la commune au plus tard 3 mois après la date de facturation au moyen du formulaire accessible aussi par le lien suivant :

<https://www.jura.ch/DIN/SAS/Soutiens-financiers/Soins-dentaires-scolaires/Soins-dentaires-scolaires.html>

Education sexuelle : L'école participe à l'éducation sexuelle des élèves. La loi sur l'école obligatoire précise que les élèves reçoivent à plusieurs stades de la scolarité une information sur la sexualité. Pour respecter la sensibilité et la conviction de chaque famille, les parents ont toutefois la possibilité de dispenser leur enfant de cet enseignement en informant la direction de l'école. Un formulaire est à la disposition des parents.

L'éducatrice en santé sexuelle de notre cercle scolaire est Mme Lando-Wacker :
tél. 032 466 43 63.

Poux

Merci d'informer rapidement l'enseignant-e de votre enfant en présence de poux. Diverses informations et conseils sont à disposition sur le site suivant :

<https://www.jura.ch/DES/SSA/Sante-scolaire/Sante-scolaire.html>

Horaires généraux des classes de Basse-Allaine pour 2022-2023

Pour les enfants de 1P de Buix, Montignez et Grandgourt

	matin		Après-midi	
à l'école à Buix avec Dorothée	lundi	7h50 – 11h20	jeudi	13h20 – 14h55
	mercredi	7h50 – 11h20		
	vendredi	7h50 – 11h20		

à l'école à Courtemaiche avec Sophie			mardi	13h20 – 14h55
---	--	--	-------	---------------

Pour les enfants de 1P de Courtemaiche, Courchavon et Mormont

	matin		Après-midi	
à l'école à Courtemaiche avec Sophie	lundi	7h50 – 11h20	mardi	13h20 – 14h55
	mercredi	7h50 – 11h20	jeudi	13h20 – 14h55
	vendredi	7h50 – 11h20		

Pour les enfants de 2P de Buix, Montignez et Grandgourt

	matin		Après-midi	
à l'école à Buix avec Dorothée	lundi	7h50 – 11h20	jeudi	13h20 – 14h55
	mercredi	7h50 – 11h20		
	vendredi	7h50 – 11h20		

à l'école à Courtemaiche avec Sophie	mardi	7h50 – 11h20	lundi	13h20 – 14h55
	jeudi	7h50 – 11h20		

Pour les enfants de 2P de Courtemaiche, Courchavon et Mormont

	matin		Après-midi	
à l'école à Courtemaiche avec Sophie	lundi	7h50 – 11h20	lundi	13h20 – 14h55
	mardi	7h50 – 11h20	jeudi	13h20 – 14h55
	mercredi	7h50 – 11h20		
	jeudi	7h50 – 11h20		

	matin	après-midi
3P Buix Amélie	tous les matins : 8h-11h30	lu et je : 13h30-15h05
4P Buix Mathilde	tous les matins : 8h-11h30	lu et ma: 13h30-15h05
5P Montignez Alexia	tous les matins : 8h10-11h35	tous les après-midi : 13h40-15h15
6P Courchavon Lorraine	tous les matins : 8h-11h30	tous les après-midi : 13h30-15h05
7P Courtemaiche Hildegarde	tous les matins : 8h-11h30	lu, ve : 13h20-14h55 ma, je : 13h20-15h45
8P Courtemaiche Sara	tous les matins : 8h-11h30	lu, ve : 13h20-14h55 ma, je : 13h20-15h45

**Les horaires généraux pour 2023-2024 seront donnés fin mai 2023 !
La crèche et l'UAPE sont au courant de cette date.**

Piscine : HORAIRE 2022-2023 À CONSERVER TOUTE L'ANNÉE

Les enfants prennent le bus pour aller à la piscine.

2P Courtemaiche	3P Buix	4P Buix	5P Montignez	6P Courchavon	7P Courtemaiche	8P Courtemaiche
jeudi	jeudi	jeudi	jeudi	jeudi	mardi	mardi
8h15-9h45	10h-11h15	8h15-9h45	13h30-14h45	10h-11h15	13h30-14h45	13h30-14h45
14 élèves	23 élèves	23 élèves	18 élèves	14 élèves	18 élèves	10 élèves
auxiliaire	auxiliaire	auxiliaire	auxiliaire		auxiliaire	
25.08.22	27.10.22	27.10.22	12.01.23	12.01.23	10.01.23	28.02.23
15.09.22	03.11.22	03.11.22	19.01.23	19.01.23	17.01.23	07.03.23
22.09.22	10.11.22	10.11.22	26.02.23	26.02.23	24.01.23	14.03.23
29.09.22	17.11.22	17.11.22	02.02.23	02.02.23	31.01.23	28.03.23
06.10.22	24.11.22	24.11.22	09.02.23	09.02.23	07.02.23	04.04.23